

Les 2èmes Assises Nationales de la Lecture

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Du fait de la réalité croissante des transferts de responsabilités et de charges, les collectivités locales sont sollicitées par la multiplication des actions en faveur du développement de la lecture, dans les domaines de l'école, de la culture, de l'emploi, de la formation, de la prévention, de l'animation de quartiers, etc.

Au-delà de l'incontournable question de son financement, cette évolution ouvre des possibilités nouvelles à l'exercice de la démocratie locale. En effet, la commune se découvre de plus en plus comme le lieu de convergences des conditions d'exercice et de développement de la lecture, là où l'individu est tout à la fois impliqué dans l'éducation, le travail le loisir, la santé, l'habitat, l'information, la gestion des ressources publiques.

Dès lors peut s'explorer la définition concertée d'une politique de lecture entre les élus, les citoyens et les professionnels, non plus comme juxtaposition d'actions mais comme une recherche de cohérence et de complémentarité.

Cette nouvelle donne accroît encore la responsabilité des politiques et de leurs collaborateurs qui, face à des urgences aussi grandes que l'illettrisme, le chômage des jeunes, l'exclusion, l'individualisme, la récession intellectuelle et les intégrismes, doivent dessiner des dynamiques et des convergences dans l'éparpillement des actions, des lieux, des logiques institutionnelles et des publics.

L'Association Française pour la Lecture a décidé d'offrir aux collectivités locales qui ont mesuré l'enjeu pour la démocratie comme pour l'économie, pour l'individu comme pour la collectivité, de l'élargissement de l'accès au savoir et à sa production et qui se sont engagées concrètement dans la bataille pour la lecture, des occasions de rencontre, d'échange, d'information et d'analyse. Elle entend rassembler régulièrement les différents partenaires pour échanger sur les possibilités de faire évoluer le rapport à l'écrit du plus grand nombre.

Parallèlement aux indispensables rencontres de spécialistes sur la question du livre et de la lecture, il semble en effet de plus en plus nécessaire que les responsables et les acteurs des collectivités locales puissent bénéficier de journées d'études sur les politiques dont ils ont la charge. Des Assises Nationales de la Lecture auront donc lieu tous les deux ans. Elles traiteront des politiques de lecture autour d'expériences éclairées par des interventions de théoriciens.

En 1989, à Villeneuve sur Lot (47), avaient eu lieu les Premières Assises Nationales de la Lecture.

EN 1995, les 11 et 12 novembre, au sortir des échéances électorales et au moment où les équipes municipales étaient renouvelaient ou se confortaient, à l'**Espace Culturel du Bois Fleuri de Lormont près Bordeaux**,

l'A.F.L. a donc organisé avec le journal **Sud Ouest**,

et avec le concours
du Conseil Général de la Gironde,
de la Région Aquitaine,
du Centre Régional des Lettres,
de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
de la Fondation du Crédit Mutuel pour la Lecture,
des Éditions Gallimard Jeunesse,

Les 2èmes Assises Nationales de la Lecture

placées sous le haut patronage
du Ministère de l'Éducation Nationale
de la Direction du Livre du Ministère de la Culture

sur le thème

ÉLIRE LA LECTURE **Citoyenneté et politiques locales**

Ces Assises ont siégé en **quatre séances plénières et tables rondes**. Elles ont réuni plus de 250 participants (chercheurs, élus et praticiens représentant - ou venant de - 82 communes).

Elles ont été précédées, les 9 et 10 novembre, à la Bibliothèque Municipale Roland Barthes de Floirac, d'un **STAGE DE FORMATION** destiné aux acteurs des politiques locales.

Ce numéro 53 des Actes de lecture rend compte de ces Assises et du stage.

Citoyenneté et politiques locales... ce thème s'inscrivait dans le droit fil de la réflexion et des actions de l'AFL qui, parmi et avec beaucoup, s'efforce d'imaginer et de mettre en place les moyens de répondre, pour reprendre les termes de la plate-forme commune des Mouvements pédagogiques, à "la formidable demande de lecture nourrie depuis quelques décennies par la revendication d'un élargissement des bases de la vie démocratique, par l'exigence de lutter contre l'échec scolaire et par la nécessité d'une élévation massive du niveau de formation générale." Ainsi en est-il des concepts de DÉSCOLARISATION de la lecture et de POLITIQUE GLOBALE de lecture.

CETTE PROPOSITION DE DÉSCOLARISATION, incomprise au début, partait du double constat que dans un contexte technologique, social et économique nouveau, l'écrit avait changé dans ses formes et ses fonctions et que face à des difficultés comme l'illettrisme, le chômage, la mouvance de l'emploi, les conditions pour que s'instaure un autre rapport à l'écrit pour le plus grand nombre ne pouvaient plus être du seul ressort d'une institution spécialisée. Dire ainsi que la lecture est une pratique sociale et que son apprentissage est un apprentissage social, ce n'est pas minimiser la fonction de l'école en la matière, c'est souhaiter qu'elle s'insère dans un réseau d'instances éducatives dont les rôles respectifs doivent être définis et coordonnés collégialement ; c'est vouloir que son action, qui certes demeure primordiale, s'inscrive dans une continuité en se conjuguant avec celle d'autres partenaires. Partenaires qui, bien évidemment, ont la même obligation : on parlera aussi de "débibliothécarisation"...

CELLE DE POLITIQUE GLOBALE DE LECTURE est née d'un autre constat: de nombreuses actions sont souvent infructueuses - quand elles n'aboutissent pas à l'inverse de l'effet voulu - parce qu'elles sont ponctuelles et limitées à un seul aspect du rapport à l'écrit. C'est d'un ensemble d'opérations coordonnées et couvrant simultanément le plus grand nombre de facteurs associés de la non-lecture qu'on peut espérer quelque succès. Les 7 propositions auxquelles il est souvent fait référence dans nos colonnes (Cf. en annexe la Charte des Villes-Lecture) constituent, sous la forme d'objectifs indissociables, la trame et les axes de ce que l'AFL a coutume d'appeler une politique globale de lecture, politique applicable quels que soient le public (enfants. collégiens, adultes...) et les conditions de sa mise en œuvre (établissement scolaire, stage de formation d'adultes, quartier...).

Le Centre National de **CLASSES-LECTURE** de Bessèges a permis, pendant 4 années, la mise en œuvre expérimentale d'une politique de lecture interne et à destination de son environnement en regroupant dans un même lieu l'essentiel des fonctionnalités nécessaires. Mais ces stages intensifs de lecture fondés sur le principe des classes transplantées et initialement proposés à des enfants de cycle 3, sont devenus au cours de leur expérimentation des moments de formation de formateurs (enseignants animateurs, formateurs, bibliothécaires, travailleurs sociaux...) autour et à l'occasion d'une formation directe d'élèves, de jeunes en insertion, d'adultes. Les séjours de groupes hétérogènes émanant d'un même quartier ou d'une même commune et préparant les co-éducateurs à devenir les futurs acteurs d'une politique de lecture au sein de leur collectivité, ont fait de la classe-lecture **l'élément principal d'un dispositif destiné à favoriser la réalisation d'un autre projet, celui des villes- lecture.**

S'inspirant de quelques expériences qui s'efforçaient de satisfaire aux impératifs exposés plus haut de partenariat de cohérence et de globalité qu'impose toute stratégie visant une évolution rapide du taux de lecture dans la population, l'AFL lançait en 1989 sous la forme d'une proposition de charte qu'on trouvera en annexe de ces Actes, l'idée de **VILLE-LECTURE**. Ce concept est né des considérations suivantes :

- la commune est assurément l'unité politique, administrative, géographique et démographique la plus propice à la mise en œuvre d'une politique de lecture susceptible de lutter contre l'ensemble des facteurs de la non-lecture.
- de multiples actions en faveur de la lecture sont entreprises dans de nombreuses communes. Il leur manque souvent d'être concertées, décidées selon un état hiérarchisé des besoins (eux-mêmes étudiés et évalués), réparties selon les compétences et les opportunités et coordonnées par une

instance regroupant tous les partenaires.

- la municipalité, presque toujours confinée dans un rôle de pourvoyeuse de fonds, est l'autorité capable de mettre en place et de faire fonctionner cette instance.
- les villes-lecture ont intérêt à se fédérer pour se donner les moyens de satisfaire leurs besoins d'expertise, de formation, de recherche et de production que leurs politiques de lecture ne manqueront pas de faire naître et dont elles ne pourront pas se munir seules.

Ces propositions ont rencontré un grand intérêt. Leur traduction dans les faits s'avère néanmoins difficile, malgré de nombreuses initiatives. Au moins a-t-on pu constater à la lumière de ces exemples - dont l'ampleur et la cohérence exigent qu'elles soient impulsées et soutenues par une volonté politique - que les obstacles et les lenteurs que rencontre inéluctablement toute innovation de cette importance n'invalidaient pas le projet.

"Etre ville-lecture, c'est prendre le parti et le pouvoir d'investir dans l'environnement les conditions de l'intelligence" est-il écrit dans la Charte des Villes-Lecture. Les quatre demi-journées des Assises 1995 voulaient explorer les modalités et les conséquences d'un tel choix.